Faits saillants

Budget 2020 PTI 2020-2022

Un budget pour vous







Table des matières

2 Mots

Mot de la mairesse Mot du président du comité exécutif Mot du directeur général

5 Faits saillants : budget de fonctionnement et Programme triennal d'immobilisations (PTI)

Consultation prébudgétaire 2020 : une première dans l'histoire de Montréal Rapport préélectoral sur l'état des finances : un exercice de transparence

Des décisions budgétaires qui influencent le quotidien

Une vision collective du Montréal de demain

Actions prioritaires: Budget 2020 et PTI 2020-2022

17 Budget de fonctionnement 2020

Une gestion responsable des finances publiques : un budget équilibré de 6,17 G\$ Fiscalité locale

30 Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022

Investissements par catégories d'actifs

Modes de financement

Investissements dans les infrastructures de l'eau

Répartition des investissements pour les infrastructures de l'eau

Investissements dans les infrastructures routières

Répartition des investissements pour les infrastructures routières

34 Arrondissements

36 Gérer le niveau d'endettement intelligemment et efficacement

Service de la dette brute

Paiement au comptant des immobilisations

Mot de la mairesse



Faire de Montréal une ville à l'image de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais

Au cours des deux dernières années, nous avons travaillé sans relâche afin de transformer Montréal de manière à en faire une ville où tout le monde peut trouver sa place. Une ville qui nous ressemble, qui nous permet d'atteindre notre plein potentiel et qui nous inspire

à aller encore plus loin pour nos enfants et pour celles et ceux qui les suivront.

Cette ambition guide plus que jamais chacune de nos actions afin de faire de Montréal la ville de tous les possibles.

La tâche qui nous attend est grande, mais nous nous donnons les outils nécessaires pour l'accomplir, que ce soit sur le plan de la transition écologique, de l'habitation, de la mobilité ou du développement économique, nos quatre grandes priorités.

En alliant une vision claire pour Montréal à une gestion saine et responsable des ressources financières de la Ville, nous serons en mesure d'offrir aux Montréalaises et aux Montréalais une ville à la hauteur de leurs aspirations, qui leur offrira un environnement idéal pour vivre, travailler, investir et se divertir.

Nous avons posé un jalon important cette année en implantant, pour la toute première fois, une consultation prébudgétaire. Cette nouvelle initiative a permis de révéler une vision commune de ce qu'est et de ce que doit devenir Montréal. Cette vision nous a guidés dans l'élaboration du budget de fonctionnement 2020 et du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022.

L'amélioration de la qualité des services aux citoyennes et aux citoyens a été au cœur de nos décisions budgétaires, au même titre que la qualité de vie à Montréal est au cœur de nos préoccupations.

Nos choix reflètent également notre responsabilité d'agir en matière de transition écologique et notre volonté d'atteindre nos objectifs environnementaux, qui sont certes ambitieux, mais essentiels.

Nous continuons aussi à faire de l'habitation une priorité, comme le démontre la croissance soutenue de nos investissements dans ce dossier primordial pour

assurer la mixité sociale, économique et culturelle que nous souhaitons maintenir pour Montréal.

Nos décisions traduisent également l'importance que nous accordons à la diversité, qui demeure une richesse collective que nous cultivons grâce à des initiatives d'inclusion et d'équité.

Ce budget nous permet par ailleurs de poursuivre le travail amorcé en matière de mobilité. L'amélioration de l'offre de service en transports actifs et collectifs demeure au cœur de nos priorités, tout comme l'amélioration de la sécurité des usagères et des usagers de la route, particulièrement les plus vulnérables.

Le développement économique constitue un autre domaine d'intervention prioritaire pour notre Administration. Nous continuons ainsi à soutenir nos commerçants locaux et à leur donner une bouffée d'oxygène en améliorant la portée et l'étendue des mesures d'allègement fiscal qui leur sont destinées et que nous avons mises en place l'an dernier.

Enfin, les sommes que nous consacrons à la culture et la bonification de nos investissements en matière de sports témoignent de notre volonté de toujours faire de nos quartiers des milieux de vie exceptionnels, où les familles montréalaises peuvent s'épanouir.

Ce budget nous permet de progresser encore davantage vers le Montréal de demain, un Montréal plus vert et plus juste, dans lequel tout le monde a sa place et dans lequel tout le monde se reconnaît. Et c'est avec vous que nous souhaitons poursuivre cette transformation. Nous sommes fiers d'y arriver, notamment par l'entremise du tout premier budget participatif de l'histoire du conseil municipal.

Depuis deux ans, avec vous, nous bâtissons l'avenir. Les choix que nous vous présentons aujourd'hui, nous les avons faits de concert avec les Montréalaises et les Montréalais. Ils nous permettront d'avancer et d'offrir à l'ensemble de la population une ville dont elle peut être fière.

La mairesse de Montréal,

Valérie Plante

Mot du président du comité exécutif



Des choix judicieux au bénéfice des Montréalaises et des Montréalais

L'année 2019 marque un tournant historique à la Ville de Montréal, alors qu'une première consultation prébudgétaire a inspiré la planification de notre budget 2020. Ce budget et le programme triennal d'immobilisations (PTI) qui lui est associé font état d'une vision partagée de nos aspirations pour le développement de Montréal.

Nous maintenons le cap en poursuivant la mission que nous avons amorcée il y a deux ans déjà, soit de faire des choix judicieux au bénéfice de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais, tout en demeurant réalistes et responsables dans notre gestion des fonds publics.

Le budget de la métropole pour l'année 2020 est de 6,17 G\$, en hausse de 462,9 M\$ par rapport au précédent exercice. Une bonne partie de cette hausse s'explique par les 15,6 M\$ alloués pour combler le déficit de l'agglomération pour l'année 2018, par un accroissement des investissements en logement social et abordable de 63,2 M\$ ainsi que par les 190 M\$ alloués à la stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations.

Nos choix fiscaux visent l'équité entre les Montréalaises et les Montréalais, avec la poursuite de notre travail d'harmonisation fiscale, mais surtout le maintien de la hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal à 2 % pour les immeubles résidentiels et à 1,5 % pour les immeubles non résidentiels. En additionnant les effets des variations des taxes votées par les conseils d'arrondissement, la variation totale des charges fiscales pour l'année 2020 est portée à 2,1 % pour les immeubles résidentiels et à 1,5 % pour les immeubles non résidentiels.

En tant qu'administration responsable, nous mettons aussi en œuvre la démarche annoncée l'an dernier quant à la gestion performante des ressources humaines, afin de bien positionner Montréal comme employeur dans un marché plus compétitif que jamais. Nous déploierons par ailleurs les moyens nécessaires pour mieux refléter, dans la fonction publique montréalaise, la riche diversité de notre population. Notons que la part relative de la rémunération dans le budget global diminue de 4 %, pour atteindre 38,6 %.

Un budget pensé pour les citoyennes et les citoyens

La vie de quartier est au cœur de ce budget, pensé pour les citoyennes et les citoyens. Nous avons donc octroyé un transfert de 675,3 M\$ aux arrondissements, ce qui s'ajoute à leurs revenus autonomes, afin de leur permettre d'offrir davantage de services de qualité et de proximité à la population. Les budgets des services centraux totalisent, quant à eux, 2 837,9 M\$.

En ce qui concerne les immobilisations, nous affectons 4 239 M\$ (69,9 %) de nos investissements à l'entretien de nos actifs existants comme nos infrastructures routières et de l'eau, qui nécessitent d'importantes mises à niveau. Nous consacrons également 1 827 M\$ (30,1 %) de nos investissements à de nouvelles initiatives qui s'inscrivent en toute cohérence avec nos ambitions pour notre métropole. En voici quelques-unes :

Un toit pour tous

En habitation, la barre des 50 % de la cible que nous nous étions fixée dans le cadre de notre stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables a été franchie en septembre. Nous entendons intensifier nos efforts pour atteindre notre cible en 2021. Pour ce faire, nous consacrerons, à même le budget de 2020, 140 M\$ en subventions destinées à accroître et à améliorer l'offre de logements sociaux et abordables et à faciliter l'acquisition de propriétés, en particulier pour les familles

La mobilité durable au cœur des priorités

Dans une perspective de transition écologique, nous maintenons la mobilité durable au cœur de nos priorités en faisant croître nos investissements en transports collectifs et actifs. Nous octroyons ainsi une contribution supplémentaire de 69,2 M\$ (11,5 %) à l'Autorité régionale de transport métropolitain. L'année 2020 sera d'ailleurs marquée par l'arrivée progressive de 300 nouveaux autobus hybrides, qui viendront bonifier le réseau actuel. La Ville de Montréal investit également 70,9 M\$ pour la construction d'infrastructures sur le boulevard Pie-IX afin d'accueillir le service rapide par bus, qui permettra, à terme, de déplacer quotidiennement 70 000 usagères et usagers.

Des espaces à protéger et à mettre en valeur

Notre volonté de protéger et de mettre en valeur les espaces naturels montréalais demeure inébranlable. Il en va de la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais, mais aussi de notre lutte contre les changements climatiques. À cet effet, nous allouons 104,3 M\$ spécifiquement aux projets visant la protection des milieux naturels et 154,3 M\$ à la réalisation de travaux d'envergure dans les parcs locaux et les installations sportives extérieures, les arénas et les installations aquatiques, notamment.

Pour conclure, je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la conception des documents budgétaires de 2020. Que vous ayez participé à la consultation prébudgétaire ou que votre expertise ait été mise à profit dans le cadre de votre travail, sachez que votre contribution est grandement appréciée et a permis de façonner non seulement le budget 2020 et le PTI 2020-2022, mais aussi le Montréal de demain

Le président du comité exécutif,

Benoit Dorais

Mot du directeur général



Les Montréalaises et les Montréalais ont demandé du changement. Depuis deux ans, nous travaillons sans relâche à réorienter nos décisions et nos projets afin d'incarner ce renouveau et nous avons fait des gains marquants. Que l'on pense au Grand parc de l'Ouest, au secteur de la Molson, pour lequel nous avons donné une direction d'aménagement claire, à nos avancées en mobilité collective et active. à la cible

« zéro déchet » au cœur de notre gestion des matières résiduelles, au Règlement pour une métropole mixte, ce sont tous des exemples forts qui expriment cette façon différente de développer Montréal.

Ces approches audacieuses et innovantes sont la preuve d'une posture et d'une énergie nouvelles au sein des équipes de la Ville de Montréal. Avec éthique, rigueur et expertise, celles-ci réfléchissent autrement, elles s'inspirent des meilleures pratiques, elles sont à l'écoute des souhaits de la population et des réalités qu'elle vit, et elles créent de l'impact et de la cohérence. La transition écologique et l'urgence d'agir, la mobilité collective et active, l'habitation pour toutes et tous, la prospérité de notre métropole, la justice sociale et l'engagement citoyen nous interpellent au quotidien. Nous devons nous assurer que cette ville continue de s'épanouir et de prospérer, tout en maintenant des services de qualité au quotidien.

La cohérence représente peut-être notre premier cheval de bataille pour faire vivre cette vision dans toutes les activités de la Ville. Afin d'y arriver, nous avons mis en œuvre une démarche importante d'alignement stratégique. D'abord lancé par le sondage Rêvons Montréal 2020-2030 au printemps, cet exercice nous a permis de joindre plus de 12 500 personnes, soit 8 500 citoyennes et citoyens et 4 000 membres du personnel. Toutes et tous ont exprimé leur vision du Montréal de demain et les valeurs qui devraient, à leurs yeux, être au cœur de son développement.

La convergence entre les réponses des citoyennes et des citoyens et celles du personnel a été frappante : les deux groupes souhaitent une ville plus verte et plus juste. Cette démarche se poursuivra en 2020 afin de consolider cet alignement et de générer des engagements qui permettront de concrétiser cette vision le plus rapidement possible.

Parallèlement, nous avons démarré un grand exercice de mobilisation visant l'amélioration de l'environnement de travail pour toutes les équipes de la Ville. Nous croyons en l'expertise et au savoir-faire interne et consolider ce lien de confiance avec les employées et les employés était une priorité. Ces 28 000 personnes fières d'être au service des Montréalaises et des Montréalais représentent notre levier le plus puissant.

En terminant, je tiens à remercier l'ensemble des collègues qui ont contribué, de près ou de loin, à cet exercice budgétaire. Nous avons réussi à livrer un budget équilibré qui respecte notre capacité de payer, tout en poursuivant le rattrapage du retard dans les infrastructures et en investissant dans un développement qui nous porte vers l'avant et qui correspond aux valeurs des citoyennes et des citoyens.

Nos élus, la population et notre personnel ont de grandes idées pour notre ville et nous sommes là pour les réaliser.

Le directeur général,

Serge Lamontagne

Consultation prébudgétaire 2020 : une première dans l'histoire de Montréal

La toute première consultation prébudgétaire organisée par la Ville de Montréal vise à rapprocher les citoyennes et les citoyens des décisions budgétaires qui influencent leur quotidien et l'avenir de Montréal.

L'exercice, confié à la Commission sur les finances et l'administration, a permis à la population ainsi qu'aux organismes montréalais de s'exprimer sur plusieurs enjeux liés à la préparation du budget de 2020 de la Ville de Montréal. Divers thèmes ont été abordés, tels que l'équilibre budgétaire, les investissements dans les infrastructures, la gestion de la dette, l'écofiscalité et les effets du rôle d'évaluation foncière 2020-2021-2022.

Tenue entre les mois de mars et mai 2019, la consultation a mené à une série de recommandations. Celles-ci ont été prises en considération afin de fixer les orientations que la Ville de Montréal a adoptées pour la confection du

présent budget.



Rapport préélectoral sur l'état des finances : un exercice de transparence

Le 19 août 2019, le conseil municipal de Montréal a adopté une résolution mandatant le Service des finances pour produire un rapport préélectoral sur l'état des finances de la Ville de Montréal, au plus tard le 30 juin 2021. Par cette même résolution, le conseil municipal a mandaté la vérificatrice générale de la Ville de Montréal pour auditer ce rapport, puis présenter son audit au plus tard le 23 septembre 2021.

Un rapport vérifié, déposé avant les élections, permettra aux partis politiques municipaux de présenter des programmes qui concordent avec la situation financière de la Ville de Montréal.



Des décisions budgétaires qui influencent le quotidien

Permettre à toutes les Montréalaises et tous les Montréalais de se loger convenablement, quel que soit leur budget, constitue une priorité fondamentale pour

l'administration. C'est pourquoi une somme de plus de 202 M\$1 sera consacrée au secteur de l'habitation.

Les activités du Service de l'eau sont essentielles pour garantir la santé et la sécurité du public. Ainsi, plus de 1,8 G\$ seront

investis, au cours des

trois prochaines années, pour opérer et maintenir la fiabilité des infrastructures de l'eau et les adapter aux nouvelles exigences réglementaires.

Plus de 624,7 M\$² seront consentis à l'acquisition d'espaces verts et à leur préservation tout comme à la revitalisation des parcs et des installations sportives, notamment. Cela permettra de favoriser les saines habitudes de vie, le tissage de liens entre les communautés et la lutte contre les îlots de chaleur. Une ville verte et active est une ville en santé!

> écologique des ménages, 487.2 M\$3 seront alloués à la collecte et au traitement des matières recyclables et des résidus alimentaires et verts ainsi qu'à plusieurs autres projets et initiatives portés par le Service de l'environnement.

Réduire son empreinte écologique se conjugue également avec des options intéressantes en transports collectif et actif. Ainsi,

2 117,1 M\$4 sont attribués à l'urbanisme et à la mobilité. Les projets de prolongement de la ligne bleue et de la création de la ligne rose se poursuivent et bénéficieront de plus de

10 M\$. La Ville augmente de 69 M\$ sa contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), notamment pour l'acquisition de nouveaux autobus. L'approche Vision Zéro s'intègre désormais tant dans les projets d'aménagement urbain que dans ceux liés à la prévention et à la surveillance sur le réseau.

> La paix et la sécurité publique sont des éléments essentiels au développement d'une ville où toutes et tous peuvent se déplacer en toute confiance, peu importe le quartier ou le moment de la journée. Par conséquent, un budget de 1,01 G\$5 leur est consenti en 2020 afin d'en assurer le maintien, que ce soit par les opérations quotidiennes ou les activités de prévention.







Une vision collective du Montréal de demain

En 2019, la Ville de Montréal a entrepris une importante démarche d'alignement stratégique. Au moyen de la consultation Rêvons Montréal 2020-2030, la Ville de Montréal a sondé la population et son personnel sur leur vision de Montréal en 2030, les valeurs qui leur sont chères et leurs priorités d'action. Des efforts importants ont été déployés afin d'assurer une représentativité de la diversité montréalaise, autant sur le plan territorial et générationnel que socioculturel. Au total, plus de 12 500 personnes, incluant 4 000 employés, ont répondu à l'appel.

L'engagement et l'enthousiasme des participants ont donné lieu à des propositions innovantes et inspirantes. Les résultats obtenus convergeaient vers des valeurs ayant trait à la transition écologique, à la protection de l'environnement et au développement durable. La justice sociale, la diversité et l'inclusion, l'innovation et la participation citoyenne ont aussi été identifiées comme étant des valeurs sur lesquelles Montréal doit appuyer son développement.

À la lumière de cette réflexion collective, la Ville de Montréal élaborera une vision qui sera dévoilée à l'hiver 2020. Cette vision orientera les décisions et les actions de la Ville de Montréal concernant la transition écologique, la mobilité, l'habitation et le développement économique, en mettant de l'avant des valeurs de justice sociale, de participation citoyenne et d'innovation. Pour y arriver, la Ville de Montréal développera une démarche d'engagement afin de concrétiser cette vision par le biais de projets porteurs.



Transition écologique

En se fixant des cibles ambitieuses et en se donnant les moyens pour les atteindre, la Ville de Montréal déploie les efforts nécessaires pour concrétiser sa transition écologique. Tous les services municipaux seront appelés à contribuer. À cet effet, voici quelquesunes des nombreuses actions qui seront posées.

• Le Bureau de la transition écologique et de la résilience mettra en œuvre le plan climat 2020-2030-2050, une démarche transversale qui touchera l'ensemble des unités d'affaires de la Ville et qui établira les domaines d'action prioritaires pour atteindre l'objectif de carboneutralité en 2050. Cette stratégie s'appuiera sur cinq piliers: la réduction, l'adaptation et la résilience, l'équité, l'exemplarité et la mobilisation.

Un financement supplémentaire de 2,8 M\$ sera octroyé au Bureau de la transition écologique et de la résilience pour coordonner les actions identifiées dans le plan climat. Le Service du développement économique déploiera de son côté des programmes d'incitatifs financiers et des services d'accompagnement destinés à mobiliser les entreprises dans l'atteinte des objectifs du plan climat.

En plus du plan climat à venir, les services de la Ville de Montréal sont déjà mobilisés pour la transition écologique via diverses initiatives :

 Soulignons que la Ville de Montréal possède 227 automobiles compactes 100 % électriques, ce qui la place au premier rang des municipalités canadiennes à ce chapitre. En 2020, elle souhaite

augmenter de 20 % le nombre de véhicules et d'équipements électriques et poursuivre sa collaboration avec divers fournisseurs afin de développer des produits écoresponsables sans émission de gaz à effet de serre (GES).



• Le Service de l'approvisionnement mettra en place plusieurs initiatives favorisant et augmentant le volume d'achat responsable et social

carbone d'ici 2021.

 Pour sa part, le Service de la culture accentuera l'encadrement écoresponsable des festivals et des événements afin de diminuer leur empreinte écologique.

S'inscrivant directement dans les orientations vouées à la transition écologique, les actions prioritaires du Service de l'environnement pour l'année 2020 sont nombreuses :

- Pour amorcer le virage nécessaire à l'atteinte du zéro déchet d'ici 2030, le nouveau Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR 2020-2025) sera mis en œuvre.
 En ce sens, plusieurs actions sont prévues, notamment:
 - Le déploiement de la phase 1 de la collecte des matières organiques dans les résidences de 9 logements et plus ainsi que dans les écoles situées sur le territoire de la ville de Montréal;
 - La mise en œuvre d'un encadrement réglementaire qui encourage la réduction à la source des matières résiduelles générées, notamment pour les contenants à usage unique et la gestion des invendus de l'industrie du textile et des épiceries;



- L'ajout de 4 nouvelles ressources afin de contribuer au déploiement dynamique du PDGMR 2020-2025;
- L'ajout de 5 nouvelles ressources pour assurer une gestion des opérations saine et efficiente des matières résiduelles.

En mettant en place les conditions nécessaires pour offrir une gestion efficiente et flexible des matières résiduelles, la Ville de Montréal agit tant sur le front technologique, économique et culturel des infrastructures que sur celui du déploiement de services.

- Les travaux associés aux projets des centres de compostage et de biométhanisation se poursuivront.
- Trois nouvelles ressources viendront apporter leur expertise et leur savoir-faire à l'équipe du Service de l'environnement pour contribuer aux actions visant à améliorer la qualité de l'air, notamment en ce qui a trait à la cuisson et au chauffage au bois.
- La Ville de Montréal construira et mettra en service :
 - Une usine de traitement du lixiviat au Complexe environnemental de Saint-Michel, au coût de 14,5 M\$⁶;
 - Un mur-écran et une usine de traitement des eaux souterraines au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, au coût de 48,5 M\$⁷.



Les espaces verts constituent des alliés pour contrer les effets des changements climatiques et la Ville de Montréal le démontre grâce à ces investissements :

- 104,3 M\$ pour protéger les milieux naturels et s'approcher de la cible de 10 % de territoire protégé:
- 82,8 M\$ pour poursuivre la lutte contre l'agrile du frêne et planter des milliers d'arbres;
- 13,1 M\$ pour amorcer l'aménagement du Grand parc de l'Ouest à la suite des consultations citoyennes qui seront réalisées en 2020;
- 1,5 M\$ pour développer et mettre en valeur les activités agricoles du parc du Bois-de-la-Roche;
- 21,7 M\$ pour offrir 6 nouveaux hectares du parc Frédéric-Back à la population;
- 26,2 M\$ pour les travaux de réhabilitation du parc La Fontaine, dont le théâtre de Verdure et le pôle famille;
- 14,1 M\$ pour poursuivre le chantier du square Viger, auquel sera intégré le Réseau express vélo;
- 1,3 M\$ pour favoriser l'accès aux berges et à la « vague à Guy » pour pratiquer le surf;
- 25,5 M\$ pour réaménager le parc du Mont-Royal et en repenser l'accès;
- 0,2 M\$ pour repérer et protéger les milieux humides et hydriques d'intérêt;
- 154,3 M\$ pour réaliser des travaux d'envergure dans les parcs locaux (51 M\$), les installations sportives extérieures (34 M\$), les arénas (35,6 M\$) et les installations aguatiques (33,7 M\$).





^{6 -} Cet investissement n'est pas au PTI 2020-2022, il provient des réserves de fonds spéciaux en environnement.

r. Cet investissement n'est pas au PTI 2020-2022, il provient des réserves de fonds spéciaux en environnement

Habitation

Poursuivre le développement de la métropole passe par l'accroissement de l'offre abordable en logements et en propriétés de qualité, notamment pour les familles, et ce, dans tous les quartiers.

- Dans le cadre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables, 140 M\$ sont consentis, à même le budget de 2020, à des subventions destinées à accroître et à améliorer l'offre de logements sociaux et abordables et à faciliter l'acquisition de propriétés, en particulier pour les familles. Notons que la barre du 50 % des cibles est déjà atteinte.
- Pour accroître le rythme de livraison de projets sociaux et communautaires en habitation, le budget des programmes AccèsLogis connaît une hausse de 63 M\$ et atteint, pour 2020, 97 M\$.
 Rappelons que cette dépense est partagée avec la Société d'habitation du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal.
- Des investissements de plus de 10 M\$ sont faits dans le cadre de nouvelles mesures pour le logement abordable visant des clientèles ou des formules innovantes en habitation non jointes par les programmes existants.

- Le budget annuel de l'Office municipal d'habitation de Montréal est majoré de 0,7 M\$ pour lui permettre d'optimiser son service de référence et d'aide aux ménages sans logis et ses interventions de soutien à la lutte contre l'insalubrité. Ce budget sera donc de 1,6 M\$ si on y ajoute le montant de 385 000 \$ réservé au remboursement des frais d'hébergement.
- En 2020, la Ville de Montréal investira 15,1 M\$
 pour l'acquisition de terrains, notamment par le
 biais d'un règlement sur le droit de préemption
 pour l'habitation.
- En appui aux arrondissements et en collaboration avec les intervenants sociocommunautaires, le Service de l'habitation maintiendra un rythme soutenu en ce qui a trait aux inspections en matière de salubrité.



Mobilité

La mobilité durable est un enjeu prioritaire qui nécessite la mise en place de projets structurants pour bonifier les réseaux de transports actifs et collectifs, et ce, dans l'ensemble des quartiers ainsi que dans la région métropolitaine:

- La Ville de Montréal poursuivra la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro avec les partenaires afin de réduire au minimum les décès et les collisions graves sur les routes. À cet effet, pour être plus agile et réagir plus rapidement là où il est nécessaire de le faire sur le réseau, la Ville de Montréal réserve une enveloppe de 1 M\$ pour des aménagements transitoires. Elle réserve également 1 M\$ au budget du Service de police de la Ville de Montréal afin que celui-ci embauche des brigadiers scolaires additionnels pour mieux assurer la sécurité des écoliers dans les zones scolaires. Comme mesure supplémentaire, la Ville de Montréal augmente de 40% son financement alloué aux feux de circulation pour contribuer à la sécurité des piétons et des cyclistes, en le portant à 58,5 M\$ au PTI 2020-2022.
- La Ville de Montréal amorcera des travaux de révision du plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal, qui reverra l'aménagement de l'ensemble du territoire en termes de transition écologique et de mobilité active et collective.
- 0,65 M\$ sont alloués à la conduite d'études relatives au projet de la ligne rose du métro et à celui du réaménagement en boulevard urbain de la rue Notre-Dame, dans l'axe où le ministère des Transports du Québec prévoit intégrer un mode structurant de transport collectif.
- 9,6 M\$⁸ sont octroyés pour des travaux liés au prolongement de la ligne bleue en vue du chantier principal, prévu entre 2021 et 2026.



- 17,25 M\$ iront à l'avancement du Réseau express vélo et à des programmes liés au réseau cyclable afin d'atteindre un total de 925 km de voies cyclables à la fin de l'année 2020. De plus, 6 M\$ ont été provisionnés au PTI pour le programme de maintien du réseau cyclable.
- 70,9 M\$⁹ sont réservés à la construction d'infrastructures sur le boulevard Pie-IX afin d'accueillir le service rapide par bus (SRB) et à l'aménagement des carrefours Jean-Talon—Pie-IX et Pierre-De Coubertin—Pie-IX.
- 60,8 M\$¹⁰ sont consentis à de l'accompagnement entourant l'implantation du Réseau express métropolitain (REM) et à différents aménagements, notamment des liens cyclables.
- 0,5 M\$ sont consentis en surplus à l'Escouade mobilité, ce qui porte son budget à 1,4 M\$.
- La Ville de Montréal augmente sa contribution à BIXI Montréal, notamment pour lui permettre d'ajouter plus de 2 200 vélos à assistance électrique¹¹ à son réseau de vélopartage.





^{8 - 0 \$} en 2020. 5 M\$ en 2021 et 4.6 M\$ en 2022

^{9 - 38,619} M\$ en 2020, 22,059 M\$ en 2021 et 10,23 M\$ en 2022

^{10 - 17,2} M\$ en 2020, 22,918 M\$ en 2021 et 20,694 M\$ en 2022

^{11 - 1000} vélos en 2020, 725 vélos en 2021, 541 vélos en 2022.

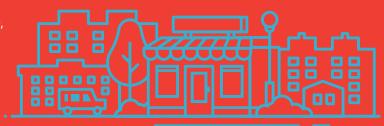
Développement économique

Le développement économique est le cœur battant de la communauté. Il sert de levier dans le cadre de différents projets qui viennent soutenir les entreprises, tout en structurant et en dynamisant le territoire. Pour faire de Montréal une référence en matière de croissance économique durable et inclusive, 555 M\$ sont consentis à la mise en œuvre de la Stratégie de développement Accélérer Montréal 2018-2022, dont 355 M\$ sont financés par des ententes avec le gouvernement du Québec et qui inclut des fonds pour la décontamination des sols.

Parmi les priorités de 2020, plusieurs initiatives viendront accélérer le développement économique du territoire, notamment :

- Deux plans directeurs visant le développement de secteurs à vocation économique seront mis en place afin d'accélérer l'essor de l'Est.
- La revitalisation et la modernisation des artères commerciales sont une priorité, comme en témoignent les projets des rues Sainte-Catherine Ouest et Saint-Hubert, notamment. Les commerçants touchés par des chantiers majeurs peuvent toujours bénéficier du Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs, lancé en 2019 et doté d'une enveloppe de 25 M\$ pour la période 2018-2021.
- Le Service du développement économique participe, par le biais d'un soutien technique et financier, à certains projets lancés dans le cadre du plan d'action pour la rue Saint-Denis afin de contribuer à la redynamisation de cette rue emblématique.
- La Ville de Montréal prévoit aussi soutenir les sociétés de développement commercial (SDC) qui œuvrent à la dynamisation et à la revitalisation des artères commerciales dans différents arrondissements. Les SDC sont des actrices de premier plan dans le développement économique, culturel et social des guartiers.

- Des services directs sont toujours offerts à travers le réseau PME MTL de la Ville de Montréal afin de soutenir la création et la croissance des entreprises d'ici. Par le biais des 6 pôles du réseau PME MTL, 130 conseillers accompagnent et offrent du financement aux entrepreneurs.
- Au chapitre de l'entrepreneuriat, de nouvelles actions pour aider les entreprises en démarrage seront déployées en 2020. Par ailleurs, les organismes dédiés à l'entrepreneuriat seront encore appuyés par le biais du lancement des quatrième et cinquième appels à projets « Accélérer l'entrepreneuriat », qui vise particulièrement à soutenir l'entrepreneuriat féminin, l'entrepreneuriat jeunesse et les entrepreneurs issus des communautés autochtones et de la diversité.
- En matière d'économie sociale, le nouveau programme Accélérer l'investissement durable – Économie sociale, doté d'une enveloppe de 6 M\$ pour la période 2020-2024, sera présenté pour adoption et mis en œuvre.
- Montréal continuera aussi à appuyer des projets innovants pour attirer, retenir les talents et développer les compétences du futur grâce au troisième appel à projets « Accélérer les talents ».



La Ville de Montréal continuera de diminuer l'écart entre la taxation résidentielle et non résidentielle en plus de bonifier la mesure de taux différencié introduite au budget de fonctionnement 2019 pour soutenir les commerces de proximité.

Développement social

En matière de développement social, plusieurs actions sont prévues, en collaboration avec divers partenaires, notamment en ce qui concerne :

La lutte contre l'itinérance, pour laquelle le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal investiront 5,45 M\$ sur 4 ans (pour la Ville de Montréal : 80 000 \$ en 2020, 60 000 \$ en 2021 et 60 000 \$ en 2022) et plus particulièrement pour l'offre d'un service de consommation d'alcool supervisé (wet shelter), la création d'un centre de jour dans le secteur du square Cabot pour les personnes d'origines autochtones et sans-abri et un projet destiné aux femmes en situation d'itinérance.

 L'intégration des nouveaux arrivants par la mise en place de la Station Nouveau Départ, une idée de la Ville de Montréal qui se concrétisera avec Services Ouébec. Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale poursuivra la mise en œuvre du Plan d'action en développement social 2019-2020,

tout en planifiant la suite qui s'inscrit dans une vision de justice sociale.



Actions prioritaires: Budget 2020 et PTI 2020-2022

Sports

Les événements sportifs sont rassembleurs, créateurs de retombées économiques et générateurs de saines habitudes de vie. Par conséquent, la Ville de Montréal réserve diverses sommes pour le soutien de plusieurs événements, notamment les Championnats du monde ISU de patinage artistique 2020.

La Ville de Montréal bonifie ses programmes d'installations sportives extérieures et poursuit la construction des centres aquatiques de Pierrefonds et de Rosemont.



Culture

Que ce soit pour tisser des liens sociaux, enrichir son savoir ou se divertir, la culture contribue, sous toutes ses formes, à la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais. À cet égard, le Service de la culture propose une programmation porteuse, notamment avec les projets qui suivent :

- En 2020, les citoyennes et les citoyens pourront profiter de l'esplanade Tranquille, un nouveau lieu public offrant une patinoire extérieure réfrigérée qui se transformera l'été en une grande terrasse urbaine. La place sera un lieu privilégié pour l'accueil et la tenue d'activités citoyennes et culturelles tout comme de spectacles, au premier chef, ceux des grands festivals et des événements. Rappelons que l'aménagement de l'esplanade Tranquille constitue la dernière phase du grand projet du Quartier des spectacles, pôle de la Place des Arts.
- Des travaux de rénovation et d'agrandissement de 2 bibliothèques seront amorcés: Maisonneuve, dans l'arrondissement de Mercier— Hochelaga-Maisonneuve, qui mettra en valeur un édifice à caractère patrimonial et préservera sa vocation civique, ainsi que L'Octogone, dans l'arrondissement de LaSalle, où les bandes dessinées seront à l'honneur autant par la mise en valeur de la collection que par la programmation. Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, un montant de 33,8 M\$ est prévu pour la première et de 22,3 M\$, pour la seconde.
- La collection d'art public accueille plusieurs nouvelles œuvres chaque année. En 2020 seront notamment inaugurées celles de Patrick Bernatchez, dans le projet Outremont, de Nadia Myre, sur la rue Laurier Ouest, dans l'arrondissement d'Outremont, et de Jonathan Villeneuve, à l'Espace 67 du parc Jean-Drapeau.



- Le soutien au dynamisme des festivals et des événements qui ponctuent la vie culturelle montréalaise, tant au centre-ville que dans les quartiers, demeurera important. La tenue de la première édition du « hub » de Verdun du Festival international de Jazz de Montréal, en 2019, a connu un franc succès; celui-ci sera reconduit en 2020 et un autre « hub » sera ajouté, affirmant ainsi une présence encore plus tangible dans les quartiers. Fierté Montréal se voit attribuer un financement
 - total de 600 000 \$ de la part de la Ville de Montréal, qui reconnaît ainsi ce grand festival montréalais.
 - La revitalisation des quartiers passera aussi par un soutien accru à l'écosystème culturel. Plus de 1,2 M\$ sur 2 ans sont prévus pour améliorer l'insonorisation des salles de spectacles alternatives. Grâce à un partenariat avec le gouvernement du Québec, un programme de 30 M\$ visant l'appui aux ateliers d'artistes sera également

D'autres projets, initiatives et organismes liés à la culture bénéficieront de sommes allouées par la Ville de Montréal, entre autres :

- Après l'avoir promis en 2019, plus de 20 M\$ sont attribués au Conseil des arts de Montréal. De cette somme, 0,5 M\$ seront consacrés à l'aide apportée aux ateliers d'artistes en arts visuels, créateurs de valeur, d'identité et de dynamisme dans les quartiers
- Le Musée des Hospitalières se voit attribuer 240 000 \$ pour ses activités de fonctionnement.
 - Plus de 380 000 \$ sont alloués au MEM (pour Mémoire des Montréalais) en prévision de son ouverture en 2021.
 - Une enveloppe de 250 000 \$ est allouée au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour des équipements.

Expérience citoyenne

Un service de première ligne efficace et de qualité

Le Centre de services 311 est la porte d'entrée

d'un nombre important de Montréalaises et de Montréalais désirant s'adresser à leur ville, et à ce titre, un service efficace et de qualité doit être offert.
Par conséquent, la Ville de Montréal est fière d'annoncer la création de 30 nouveaux postes au 311 pour bonifier ce service de première ligne et

Participation citoyenne

améliorer le temps de réponse.

Au cours de l'année 2019, l'équipe de l'expérience citoyenne a amorcé le projet de révision de la Politique de participation publique et d'engagement citoyen de la Ville. Pour ce faire, elle a posé un diagnostic, fait un étalonnage des meilleures pratiques et déployé une consultation publique engageant la population, le milieu communautaire et le secteur privé dans une réflexion sur la participation citoyenne. Les travaux se poursuivront en 2020.

Un mandat élargi pour l'Escouade mobilité

Forte du succès de sa première année d'opération, l'Escouade mobilité voit son mandat élargi afin de pouvoir intervenir en appui aux arrondissements lors des opérations hivernales. Cinq cent mille dollars supplémentaires sont consentis en surplus à l'Escouade mobilité, ce qui porte son budget à 1,4 M\$, soit une augmentation de 55 %.

Davantage de flexibilité dans les opérations de déneigement

Un montant supplémentaire de 1,1 M\$ est alloué aux opérations de déneigement afin de permettre, entre autres, aux arrondissements d'effectuer à leur choix, jusqu'à deux chargements partiels sur leur territoire, et ainsi répondre plus efficacement aux conditions hivernales spécifiques à leur territoire.

Un tout premier budget participatif

Pour la première fois de son histoire, la Ville de Montréal se dote d'un budget participatif. Cette initiative, pourvue d'une enveloppe de 10 M\$, permettra à la population de proposer et de décider des projets qui seront financés par cette part du budget de la Ville de Montréal.

Le budget participatif contribue à initier la population à la vie démocratique et au processus budgétaire. Il offre l'occasion aux citoyennes et aux citoyens de faire connaître leurs attentes et leurs besoins et de faire naître des projets qui les touchent directement.

Plus de 3000 municipalités autour du globe proposent déjà un budget participatif à leur population. Plusieurs arrondissements de Montréal ont également mis en place de telles initiatives.



Innovation

Pour poursuivre son développement, la Ville de Montréal doit pouvoir innover, tant dans sa gestion que dans ses programmes et services, afin de mieux répondre aux besoins de la population.

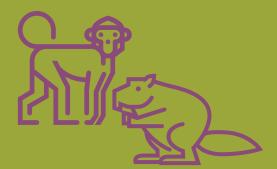
 En 2020, le site montreal.ca deviendra la vitrine virtuelle principale de la Ville et son outil de communication citoyenne par excellence.

 Espace pour la vie se positionnera comme un acteur de changement grâce au lancement d'un « laboratoire vivant permanent » sur la nature.

Ce laboratoire visera à innover et à générer de nouvelles idées pour transformer le lien entre l'humain et la nature en impliquant des gens de tous les horizons (citoyennes et citoyens, scientifiques, membres des Premières Nations, artistes, gens d'affaires, etc.).

Ce laboratoire vivant s'inscrit dans la stratégie hors les murs d'Espace pour la vie et dans sa volonté d'être un lieu de rencontre et de partage du savoir.

 La réouverture du Biodôme, un moment très attendu par les Montréalaises et les Montréalais, sera un moment fort de l'année 2020. Dès l'ouverture, les visiteurs pourront s'immerger dans un nouvel environnement physique et technologique, accompagné d'une nouvelle application mobile expérientielle.



 Le Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal (LIUM) cherche à favoriser l'émergence de solutions innovantes pour répondre aux grands défis urbains, de concert avec la population, le personnel de la Ville de Montréal et les partenaires. Ses activités

ont été marquées en 2019 par l'obtention d'un prix de 50 M\$ sur 5 ans du gouvernement du Canada dans le cadre du Défi des villes intelligentes. En 2020, le LIUM déploiera de manière plus large une approche d'expérimentation au service de la communauté montréalaise, entre autres, par la poursuite des tests de navettes autonomes.

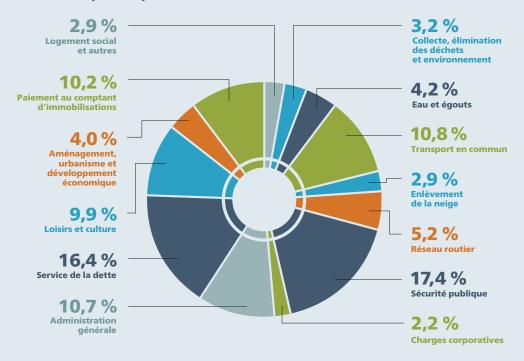
 Le Service de l'urbanisme et de la mobilité développera, en 2020, un programme d'urbanisme transitoire en vue d'en faire un programme récurrent. L'urbanisme transitoire

vise à innover et explorer en matière de planification urbaine afin de soutenir l'appropriation collective et la requalification des lieux en attente de vocation. Une telle démarche repose sur la volonté de révéler des lieux significatifs, d'éviter la dégradation des bâtiments et des sites dont les activités ont cessé et d'accompagner leur transformation en un nouveau projet. L'urbanisme transitoire participera au développement de Montréal avec la création d'un nouveau réseau de lieux solidaires, générant des emplois et de nouvelles activités économiques. Le programme d'urbanisme transitoire de la Ville de Montréal vise les objectifs suivants : protéger et mettre en valeur les biens communs (patrimoine bâti, lieux significatifs, propriétés municipales, etc.); reconnaître et soutenir les initiatives communautaires et citoyennes. Les fonds réservés (1 M\$) par la Ville de Montréal au budget de fonctionnement de 2020 permettront de soutenir des projets pilotes provenant de 3 catégories : secteurs de planification prioritaires visant une démarche d'écoquartiers; projets urbains (grands chantiers dans les secteurs en transformation); ensembles et bâtiments patrimoniaux.

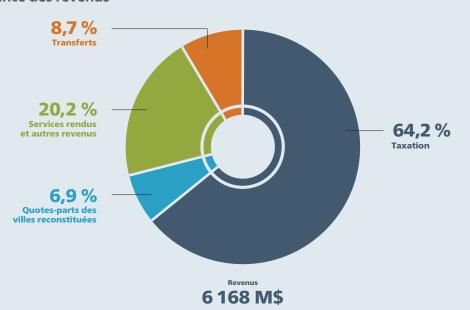
Une gestion responsable des finances publiques

Un budget équilibré de 6,17 G\$.

Répartition des dépenses par activités



Provenance des revenus



Fiscalité locale

Les principaux éléments marquants la fiscalité locale de la Ville de Montréal en 2020 sont les suivants :

- Le dépôt du rôle 2020-2022 par le Service de l'évaluation foncière;
- Les dernières étapes de l'harmonisation de la fiscalité à la suite des fusions municipales de 2002;
- La bonification de la mesure des taux différenciés et la poursuite de la stratégie de réduction de l'écart de fardeau fiscal entre les immeubles résidentiels et non résidentiels;
- L'introduction de l'écofiscalité dans le financement des services de l'eau pour les immeubles non résidentiels.

La section qui suit présente d'abord les décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement et leurs effets sur les charges fiscales totales des immeubles. Suit une présentation plus détaillée de chacun des éléments marquants de la fiscalité de 2020 et de ses effets sur les charges fiscales totales des propriétaires.

Décisions fiscales

Les principaux éléments marquant la fiscalité locale de la Ville de Montréal en 2020 sont les suivants :

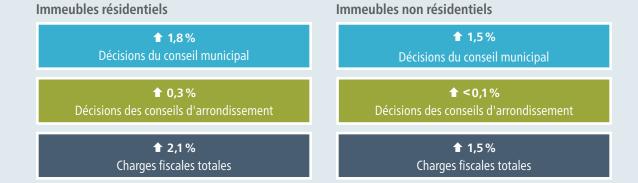
- Pour l'année 2020, le conseil municipal choisit d'augmenter les charges fiscales sous son contrôle de 2 % pour les immeubles résidentiels et de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels.
- Globalement, les conseils d'arrondissement choisissent d'augmenter les revenus de leurs taxes relatives aux services de 3,5 % et de leurs taxes relatives aux investissements de 1,1 %.

Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal représentent respectivement 88 % des charges fiscales totales des immeubles résidentiels et 96 % des charges fiscales totales des immeubles non résidentiels. Voici comment cela se traduit :

- Les décisions du conseil municipal ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales des immeubles résidentiels de 1,8 % et celles des immeubles non résidentiels de 1,5 %;
- Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales de 0,3 % pour les immeubles résidentiels et de moins de 0,1 % pour les immeubles non résidentiels.

Lorsque l'on additionne les effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement, on obtient une variation des charges fiscales totales de 2,1 % pour les immeubles résidentiels et de 1,5 % pour les immeubles non résidentiels.

Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels



Les charges fiscales totales sont la somme des taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxes	Que financent les revenus?
Conseil municipal	Taxe foncière générale	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et de l'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transports collectifs
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
	Tarification pour l'eau et les matières résiduelles	Gestion de l'eau et gestion des matières résiduelles
Conseils d'arrondissement	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Pour l'année 2020, le conseil municipal choisit d'augmenter les charges fiscales sous son contrôle de 2 % pour les immeubles résidentiels. Pour les immeubles non résidentiels, la hausse est fixée à 1,5 %, en conformité avec la stratégie annoncée en 2019 de réduction de l'écart de fardeau fiscal entre les immeubles résidentiels et non résidentiels.

Par ailleurs, notons que pour l'année 2020, une portion de la hausse de 2 %, soit 0,1 %, est consacrée à la taxe spéciale de l'eau. En effet, la poursuite de la réalisation des investissements prévus pour la réhabilitation des infrastructures d'eau se traduit par un accroissement du service de la dette relatif à l'eau. La hausse de la taxe spéciale relative à l'eau permettra de financer cet accroissement.

Effets des décisions du conseil municipal sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

1,7%	Taxe foncière générale	
1 0,1%	Taxe relative à l'eau	1,8% Décisions
0 %	Taxe relative à la voirie	du conseil municipal
0%	Taxe relative à l'ARTM	

Immeubles non résidentiels

1 ,4%	Taxe foncière générale	
1 0,1%	Taxe relative à l'eau	↑ 1,5 % Décisions
0 %	Taxe relative à la voirie	du conseil municipal
0%	Taxe relative à l'ARTM	

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Chacun des conseils d'arrondissement fixe ses propres orientations quant à l'évolution de sa fiscalité. Le tableau suivant résume les décisions quant au niveau des taxes de services.

Décisions des conseils d'arrondissement quant au niveau de leur taxe de services

Arrondissements	Hausse de la taxe de services	Arrondissements	Hausse de la taxe de services
Ahuntsic-Cartierville	2,0%	Plateau-Mont-Royal	2,0%
Anjou	11,9 %	Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	2,0%
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,0%	Rosemont–La Petite-Patrie	1,8 %
Lachine	2,2%	Saint-Laurent	2,0%
LaSalle	4,7 %	Saint-Léonard	1,8 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	9,3 %	Sud-Ouest	2,0%
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	3,0%	Verdun	2,0%
Montréal-Nord	13,9%	Ville-Marie	1,8 %
Outremont	2,0%	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,0%
Pierrefonds-Roxboro	8,0%		
		Total	3 F 9/

Total 3,5 %

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter les charges fiscales totales de 0,3 % pour les immeubles résidentiels et de moins de 0,1 % pour les immeubles non résidentiels. Cet effet comprend à la fois les variations des taxes de services et celles associées aux taxes relatives aux investissements.

Effets des décisions des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

1 0,2%	Taxes de services	1 0,3 % Décisions
1 0,1 %	Taxes PTI d'arrond.	des conseils d'arrond.

Immeubles non résidentiels

↑ < 0,1 % Taxes de services	★ < 0,1 % Décisions
↑ < 0,1 % Taxes PTI d'arrond.	des conseils d'arrond.

Dépôt du rôle 2020-2022

Le Service de l'évaluation foncière a déposé, le 11 septembre 2019, le rôle d'évaluation 2020-2022 de la Ville de Montréal. Le rôle d'évaluation consigne de nombreux renseignements sur les propriétés du territoire montréalais, dont leur valeur foncière. C'est cette valeur qui est utilisée pour le calcul des taxes foncières.

La Ville de Montréal ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des valeurs mises à jour par le Service de l'évaluation foncière. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville de Montréal ajuste ses taux à la baisse.

Ce nouveau rôle présente des valeurs foncières en hausse d'environ 13 %. Toutefois, l'évolution des valeurs foncières est très différente d'un secteur à l'autre de la ville de Montréal. Des différences marquées existent également selon le type de propriété.

Indexation des valeurs foncières entre le rôle 2017-2019 et le rôle 2020-2022, par catégories d'immeubles, valeurs imposables et compensables à 100 %

Arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles 5 log. et moins	Immeubles 6 log. ou plus	Immeubles non résidentiels
Ahuntsic-Cartierville	11,6 %	11,0 %	15,3 %	8,1%
Anjou	8,3 %	7,0 %	15,5%	7,7 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	17,5 %	13,8%	26,3 %	12,0%
Lachine	13,8%	13,1%	17,6%	10,3 %
LaSalle	12,5 %	12,0%	17,9%	7,3 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	8,9 %	8,7 %	11,8%	9,4%
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	11,0 %	10,0 %	15,4%	9,2 %
Montréal-Nord	8,2 %	5,9%	14,6%	7,3 %
Outremont	16,6%	15,4%	26,2 %	20,6%
Pierrefonds-Roxboro	12,9%	12,5 %	17,7%	8,6 %
Plateau-Mont-Royal	17,4%	15,2 %	24,1%	17,7%
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	6,0 %	4,8%	16,0%	8,5 %
Rosemont–La Petite-Patrie	14,9 %	14,4 %	16,6%	15,0%
Saint-Laurent	12,0 %	10,9%	19,4%	9,9%
Saint-Léonard	9,2 %	9,0%	10,9%	7,5 %
Sud-Ouest	18,4%	17,1%	25,4%	18,1 %
Verdun	19,2 %	17,7 %	26,2 %	11,1 %
Ville-Marie	17,1%	11,3 %	34,3 %	11,9 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	12,3 %	12,0 %	13,8%	13,0 %
Total	13,8%	12,0%	22,0%	11,3 %

Fait à noter, même sur le territoire d'un arrondissement, il existe des différences marquées. Cette évolution différente des valeurs des immeubles sur le territoire cause ce que l'on nomme des « déplacements fiscaux » entre les immeubles. En effet, la prise en compte des nouvelles valeurs foncières déplace le fardeau fiscal vers les propriétés dont les valeurs foncières ont augmenté plus rapidement que la moyenne, en allégeant le fardeau fiscal associé aux propriétés dont les valeurs n'ont pas augmenté autant.

Afin d'atténuer les déplacements fiscaux entre les immeubles, la Ville de Montréal a adopté, plus tôt cet automne, une résolution afin de se prévaloir de la mesure de l'étalement de la variation des valeurs. Cette mesure d'atténuation permet de lisser sur 3 ans les déplacements fiscaux, soit la durée d'un rôle.

Effet particulier du dépôt du rôle 2020-2022 pour les immeubles de 6 logements ou plus

La Loi sur la fiscalité municipale permet à la Ville de Montréal d'utiliser une catégorie d'immeubles particulière pour les immeubles de 6 logements ou plus. Toutefois, le taux applicable à cette catégorie ne peut être inférieur au taux applicable aux autres immeubles résidentiels.

Or, l'indexation de 22 % des valeurs des immeubles de 6 logements ou plus est supérieure à celle des autres immeubles résidentiels, soit 12 %. Comme la Ville de Montréal a, dans le passé, déjà réduit le taux applicable aux immeubles de 6 logements ou plus afin de neutraliser des effets similaires, il n'y a plus de marge de manœuvre pour atténuer les effets du dépôt du rôle 2020-2022 entre ces 2 groupes d'immeubles résidentiels.

Pour cette raison, la Ville de Montréal a fait une demande auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir davantage de flexibilité dans la détermination des taux résidentiels des taxes foncières. Toutefois, pour l'année 2020, la Ville n'a pas les outils fiscaux lui permettant de neutraliser l'effet de rôle, ce qui alourdit de plus de 2 % les charges fiscales des immeubles de 6 logements ou plus.

Effets du dépôt du rôle 2020-2022 sur les catégories d'immeubles résidentiels

	Immeubles de 5 logements et moins	Immeubles de 6 logements ou plus
Effets sur les charges fiscales	(0,5 %)	2,1%

Bonification de la mesure des taux différenciés

Le conseil municipal choisit de bonifier la mesure des taux différenciés introduite en 2019. Le seuil de valeur foncière est relevé à 625 000 \$ et l'allègement est augmenté de 2,5 %.

Ainsi, les premiers 625 000 \$ de valeur foncière non résidentielle seront imposés à un taux de taxe inférieur au taux qui sera imposé sur la valeur foncière excédant 625 000 \$. Pour les plus petits immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de moins de 625 000 \$ (plus de 60 % des immeubles non résidentiels), la mesure aura pour effet d'alléger de 12,5 % les charges fiscales par rapport à 2018.

Pour les immeubles dont la valeur non résidentielle est inférieure à environ 4,2 M\$, l'effet net est bénéfique. Au total, près de 92 % des immeubles bénéficieront de la bonification de la mesure en 2020. Après ce seuil, les propriétaires voient leurs charges fiscales augmenter graduellement. Pour les propriétaires d'immeubles de plus de 10 M\$, la bonification de la mesure des taux différenciés se traduit par une augmentation de leurs charges fiscales de 0,7 % en 2020.

Harmonisation de la fiscalité à la suite des fusions de 2002

Les structures fiscales des municipalités fusionnées en 2002 étaient bien différentes les unes des autres. La Ville de Montréal a posé certains gestes depuis pour harmoniser le fardeau fiscal des secteurs¹² qui la composent:

- Abandon des taxes locatives en 2003 pour les taxes d'affaires, puis en 2007 et 2008 pour la taxe d'eau et de services.
- Harmonisation du niveau du fardeau fiscal des différents secteurs vers un même équivalent foncier.
- Réduction graduelle des tarifications résidentielles pour l'eau vers un montant maximal de 45 \$, ou son équivalent.
- Implantation d'un tarif volumétrique pour le financement de l'eau auprès des grands consommateurs de la catégorie des immeubles non résidentiels (100 000 mètres cubes et plus) sur l'ensemble du territoire en 2004.

Toutefois, il n'en demeure pas moins que certains gestes restent encore à poser pour satisfaire à la contrainte légale exigeant l'harmonisation de l'ensemble de la structure fiscale avant le 1^{er} janvier 2022. Ainsi, au cours de l'année 2020, la Ville de Montréal poursuivra son chemin vers l'harmonisation fiscale, en continuité avec les actions posées depuis les fusions municipales.

Au terme de l'harmonisation, la structure fiscale de l'année 2022 sera celle présentée dans le tableau suivant.

^{12 -} Aux fins de la fiscalité, un secteur est le territoire d'une ancienne municipalité avant les fusions.

Structure fiscale à la fin de l'harmonisation

Immeubles résidentiels	Modes de financement
Gestion de l'eau	Taxe foncière
Gestion des matières résiduelles	Taxe foncière
Immeubles non résidentiels	Modes de financement
Gestion de l'eau	Taxe foncière et tarification volumétrique
Gestion des matières résiduelles	Taxe foncière

L'atteinte de cette structure fiscale se fera graduellement sur 3 ans, pour minimiser les déplacements fiscaux entre les immeubles. Le tableau qui suit présente les étapes prévues annuellement pour l'harmonisation.

Étapes de l'harmonisation fiscale, exercices 2020, 2021 et 2022

	2020	2021	2022
Immeubles résidentiels			
Tarification pour la gestion de l'eau	Réduction des tarifs existants à un maximum de 30 \$ par logement	Réduction des tarifs existants à un maximum de 15 \$ par logement	Abandon des tarifications par logement
Cas particulier(s):	Anjou (20\$) Saint-Laurent (25\$)	Aucun	Aucun
Tarification pour la gestion des matières résiduelles	Réduction des tarifs existants à un maximum de 60 \$ par logement	Réduction des tarifs existants à un maximum de 30 \$ par logement	Abandon des tarifications par logement
Cas particulier(s):	Outremont (100 \$)	Aucun	Aucun

Immeubles non résidentiels

Tarification pour la gestion de l'eau	Plan de tarification de l'eau pour les immeubles non résidentiels	Introduction graduelle de la tarification volumétrique	Tarification volumétrique en vigueur
Cas particulier(s):	Maintien des tarifications existantes	Aucun	Aucun
Tarification pour la gestion des matières résiduelles	Abandon des tarifications par local		
Cas particulier(s):	Aucun	Aucun	Aucun

Le tableau suivant présente l'effet par logement de l'harmonisation en 2020. On constate des déplacements fiscaux entre les différents types d'immeubles résidentiels en raison de l'harmonisation seulement dans les secteurs où il existe des tarifications. Les immeubles de 6 logements ou plus font exception. L'abandon de tarifications contribue à atténuer légèrement les effets du dépôt du rôle sur ces immeubles, effets qui leur sont en moyenne défavorables avec le rôle 2020-2022.

Effets de l'harmonisation sur les charges fiscales des immeubles résidentiels, par logement, 2020

	Tarifica	ation	Simul	ation -	Effet p	ar loge	ment		
Arrondissements	Eau	Déchets	Unif.	Condo	2 log.	3 log.	4 log.	5 log.	6 log. ou plus
Ahuntsic-Cartierville			0	0	0	0	0	0	0
Anjou	Oui		0	0	0	0	0	0	0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce			0	0	0	0	0	0	0
Lachine	Oui	Oui	0	0	0	0	0	0	0
LaSalle	Oui	Oui	0	0	0	0	0	0	0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Oui	Oui ¹	0	0	0	0	0	0	0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve			0	0	0	0	0	0	0
Montréal-Nord	Oui		0	0	0	0	0	0	0
Outremont		Oui	0	0	0	0	0	0	0
Pierrefonds-Roxboro	Oui	Oui ²	0	0	0	0	0	0	0
Plateau-Mont-Royal			0	0	0	0	0	0	0
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles			0	0	0	0	0	0	0
Rosemont–La Petite-Patrie			0	0	0	0	0	0	0
Saint-Laurent	Oui		0	0	0	0	0	0	0
Saint-Léonard	Oui		0	0	0	0	0	0	0
Sud-Ouest			0	0	0	0	0	0	0
Verdun	Oui	Oui	0	0	0	0	0	0	0
Ville-Marie			0	0	0	0	0	0	0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension			0	0	0	0	0	0	0
Ville de Montréal			0	0	0	0	0	0	0

Source : Compilation actualisée au 11 septembre 2019 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2019 et de 2020.

Notes:

- 1. Un tarif pour les matières résiduelles est appliqué dans le secteur de Sainte-Geneviève seulement.
- 2. Un tarif pour les matières résiduelles est appliqué dans le secteur de Pierrefonds seulement.

Légende		
Baisse		0
Augmentation des charges	de 0 \$ à 8 \$	0
	de 8 \$ à 15 \$	0
	plus de 15 \$	0

Introduction de l'écofiscalité dans le financement de l'eau pour les immeubles non résidentiels

Alors qu'une bonne partie des immeubles non résidentiels de bien des secteurs étaient déjà dotés de compteurs d'eau au moment des fusions municipales, ce n'est pas le cas pour l'ensemble du territoire. La Ville de Montréal a relancé en 2012 l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles industriels, commerciaux et institutionnels, à la suite de l'adoption de la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020.

La fin de ce projet est prévue en juillet 2022. À cette date, tous les immeubles non résidentiels¹³ seront dans l'obligation de posséder un compteur d'eau conforme au règlement RCG 07-031 du conseil d'agglomération. Cela rend propice le déploiement auprès des immeubles non résidentiels d'une mesure écofiscale ayant fait ses preuves pour assurer une consommation responsable de l'eau, soit la tarification volumétrique.

Ainsi, l'année 2020 marquera le début de l'implantation de l'écofiscalité pour les immeubles non résidentiels. Le conseil municipal prévoit facturer aux immeubles non résidentiels l'eau selon le volume consommé à partir de l'exercice 2021. Comme bon nombre de propriétaires et de locataires ont une connaissance limitée de leur consommation d'eau et du coût de l'eau qui serait ainsi facturé, la Ville de Montréal procédera à un exercice de sensibilisation auprès des propriétaires non résidentiels au cours de l'année 2020.

À cette fin, une « facture à blanc¹⁴ » sera transmise à tous les propriétaires d'immeubles non résidentiels, particulièrement à ceux n'ayant jamais fait l'objet d'une tarification volumétrique. Cet exercice visera à sensibiliser les propriétaires et leurs locataires quant à leur consommation d'eau. S'ils le souhaitent, ils pourront ainsi apporter des correctifs à leurs comportements de façon à réduire leur consommation d'ici la période de facturation qui commencera, pour l'ensemble des immeubles non résidentiels, dès l'exercice 2021.

À la fin du printemps 2020, la Ville de Montréal déposera son plan de tarification de l'eau pour les immeubles non résidentiels, reposant sur les données de consommation les plus récentes qui sont disponibles. Ce plan comprendra également une réflexion sur les grands utilisateurs d'eau et sur la tarification particulière qui pourrait leur être appliquée. Cet exercice se poursuivra avec l'exercice de « facturation à blanc » prévu pour l'été 2020.

Pour l'exercice 2020, aucune tarification additionnelle aux tarifs actuellement en vigueur ne sera imposée.

Variation des charges fiscales totales de la Ville de Montréal

Les effets de l'ensemble des éléments présentés dans les pages précédentes sont traduits dans cette section. Celle-ci présente les variations des charges fiscales des propriétaires d'immeubles.

Lorsque l'on s'attarde aux variations des charges fiscales, on note des différences entre les arrondissements dans la colonne présentant les variations de la taxe foncière générale. Cette taxe varie de façon différente d'un arrondissement à l'autre en raison des facteurs suivants:

- Le financement des dettes historiques des anciennes municipalités contractées avant 2002;
- Les effets du dépôt du rôle.

Les tableaux qui suivent présentent la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements. Ils présentent distinctement les variations des charges fiscales attribuables à la taxe foncière générale, aux taxes spéciales municipales et aux taxes prélevées par les conseils d'arrondissement. Les effets des dettes historiques et les effets du dépôt du rôle sont également présentés.

L'avis d'imposition de chaque contribuable peut varier dans des proportions différentes pour les données présentées dans ces tableaux, principalement en raison de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés situées sur le territoire de la ville de Montréal.

^{13 -} Seuls les immeubles non résidentiels dont l'usage non résidentiel est supérieur à 15 % sont visés par le règlement RCG 07-031. Par ailleurs, certains immeubles peuvent obtenir une dérogation si leur propriétaire démontre à la Ville de Montréal le très faible niveau de consommation d'eau, mais ce, sous certaines conditions.

^{14 -} Qu'est-ce qu'une « facture à blanc »? C'est une facture qui ne doit pas être payée, mais qui vise à renseigner le propriétaire des coûts des services qui sont rendus.

Dans le contexte d'une étape précédant la mise en place d'une tarification, l'exercice sert à informer les propriétaires et les locataires du coût éventuel qui leur sera facturé.

Variation des charges fiscales de 2019 à 2020, immeubles résidentiels, par arrondissements

	Charges fi	scales releva	ınt du conse	eil municipal	Taxes d'arrondissement			Variation des	
Arrondissements	TFG ¹	Taxe spéciale Eau	Effets rôle	Dettes histo- riques	Sous- total ²	Taxes de services	PTI local	Sous- total ²	charges fiscales totales ²
Ahuntsic-Cartierville	1,7 %	0,1 %	(0,6 %)	0,0 %	1,2 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	1,4 %
Anjou	1,4 %	0,1 %	(1,3 %)	(1,4 %)	(1,2 %)	1,4 %	(0,1 %)	1,3 %	0,1 %
Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce	1,7 %	0,1 %	1,0 %	0,0 %	2,8 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	3,1 %
Lachine	1,7 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	1,8 %	0,2 %	(0,2 %)	0,0 %	1,7 %
LaSalle	1,7 %	0,1 %	(0,2 %)	0,2 %	1,8 %	0,2 %	(0,5 %)	(0,3 %)	1,6 %
L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève	1,7 %	0,1 %	(1,3 %)	0,0 %	0,5 %	0,5 %	0,2 %	0,7 %	1,2 %
Mercier — Hochelaga-Maisonneuve	1,6 %	0,1 %	(0,7 %)	0,0 %	1,0 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	1,2 %
Montréal-Nord	1,5 %	0,1 %	(1,4 %)	0,0 %	0,2 %	1,9 %	0,2 %	2,1 %	2,3 %
Outremont	1,8 %	0,1 %	0,8 %	0,2 %	2,9 %	0,1 %	(0,1 %)	0,0 %	2,8 %
Pierrefonds-Roxboro	1,6 %	0,1 %	(0,2 %)	0,1 %	1,6 %	0,6 %	(0,2 %)	0,4 %	2,0 %
Plateau-Mont-Royal	1,7 %	0,1 %	1,0 %	0,0 %	2,8 %	0,1 %	0,2 %	0,3 %	3,1 %
Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles	1,5 %	0,1 %	(2,0 %)	(0,1 %)	(0,5 %)	0,1 %	0,3 %	0,4 %	0,0 %
Rosemont—La Petite-Patrie	1,7 %	0,1 %	0,3 %	0,0 %	2,1 %	0,1 %	0,4 %	0,5 %	2,5 %
Saint-Laurent	1,6 %	0,1 %	(0,6 %)	0,1 %	1,2 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	1,4 %
Saint-Léonard	1,6 %	0,1 %	(1,2 %)	0,2 %	0,7 %	0,2 %	(0,2 %)	0,0 %	0,6 %
Sud-Ouest	1,7 %	0,1 %	1,2 %	0,1 %	3,1 %	(0,1 %)	(0,1 %)	(0,2 %)	2,8 %
Verdun	1,7 %	0,1 %	1,2 %	(0,1 %)	2,9 %	0,2 %	0,2 %	0,4 %	3,2 %
Ville-Marie	1,8 %	0,1 %	1,0 %	0,0 %	2,9 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	3,0 %
Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension	1,6 %	0,1 %	(0,4 %)	0,0 %	1,3 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	1,5 %
Ville de Montréal	1,7 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	1,8 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	2,1 %

Notes : 1. TFG signifie taxe foncière générale. 2. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Variation des charges fiscales de 2019 à 2020, immeubles non résidentiels, par arrondissements

	Charges fiscales relevant du conseil municipal							Taxes d'arrondissement		
Arrondissements	TFG ¹	Taux différen- ciés	Taxe spéciale Eau	Effets rôle	Dettes histo- riques	Sous- total ²	Taxes de services	PTI local	Sous- total ²	des charges fiscales totales ²
Ahuntsic-Cartierville	1,3 %	(0,6 %)	0,1 %	(0,6 %)	0,0 %	0,2 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,3 %
Anjou	1,3 %	0,4 %	0,1 %	(1,4 %)	(1,2 %)	(0,8 %)	0,4 %	0,0 %	0,4 %	(0,5 %)
Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce	1,4 %	(1,4 %)	0,1 %	1,1 %	0,0 %	1,2 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	1,2 %
Lachine	1,4 %	(0,2 %)	0,1 %	(0,3 %)	0,1 %	1,1 %	0,0 %	(0,1 %)	(0,1 %)	1,1 %
LaSalle	1,4 %	(0,4 %)	0,1 %	(1,1 %)	0,2 %	0,2 %	0,0 %	(0,1 %)	(0,1 %)	0,1 %
L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève	1,4 %	(4,6 %)	0,1 %	2,8 %	(0,1 %)	(0,4 %)	0,1 %	0,1 %	0,2 %	(0,2 %)
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	1,3 %	(0,4 %)	0,1 %	(0,3 %)	0,0 %	0,7 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,7 %
Montréal-Nord	1,3 %	(4,3 %)	0,1 %	1,9 %	0,0 %	(1,0 %)	0,5 %	0,0 %	0,5 %	(0,4 %)
Outremont	1,5 %	(4,7 %)	0,1 %	6,2 %	0,2 %	3,3 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	3,4 %
Pierrefonds-Roxboro	1,4 %	(3,2 %)	0,1 %	1,3 %	0,2 %	(0,2 %)	0,1 %	(0,1 %)	0,0 %	(0,1 %)
Plateau-Mont-Royal	1,4 %	(3,9 %)	0,1 %	4,8 %	0,1 %	2,5 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	2,6 %
Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles	1,3 %	(1,8 %)	0,1 %	0,4 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	0,2 %
Rosemont—La Petite-Patrie	1,4 %	(3,9 %)	0,1 %	4,0 %	0,1 %	1,7 %	0,0 %	0,1 %	0,1 %	1,8 %
Saint-Laurent	1,4 %	0,5 %	0,1 %	(0,8 %)	0,2 %	1,4 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	1,3 %
Saint-Léonard	1,4 %	(1,2 %)	0,1 %	(0,4 %)	0,2 %	0,1 %	0,0 %	(0,1 %)	(0,1 %)	0,0 %
Sud-Ouest	1,4 %	(1,2 %)	0,1 %	2,9 %	0,1 %	3,3 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	3,3 %
Verdun	1,4 %	(0,8 %)	0,1 %	0,5 %	0,2 %	1,4 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	1,4 %
Ville-Marie	1,4 %	1,6 %	0,1 %	(1,0 %)	0,0 %	2,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	2,1 %
Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension	1,4 %	(2,5 %)	0,1 %	2,4 %	0,0 %	1,4 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	1,4 %
Ville de Montréal	1,4 %	0,0 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	1,5 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	1,5 %

Notes:

TFG signifie taxe foncière générale.
 Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Programme triennal d'immobilisations 2020-2022

Le PTI de la Ville de Montréal atteint sa vitesse de croisière

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville de Montréal compte réaliser ou entreprendre au cours des 3 prochaines années pour combler ses besoins en investissements, particulièrement dans ses infrastructures vieillissantes. Des investissements de 6 066 M\$ sont prévus au PTI, soit 2 001 M\$ pour l'année 2020, 2 015 M\$ pour l'année 2021 et 2 050 M\$ pour l'année 2022.

La protection et la réhabilitation des infrastructures essentielles de l'eau et routières sont les éléments qui nécessiteront les plus grands investissements, soit 3 122 M\$.

Après des années de sous-investissements et l'inévitable rattrapage qui s'en suit, la Ville de Montréal atteint son rythme de croisière en matière de dépenses en infrastructures. Ainsi, le Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 propose, encore cette année, des investissements importants dédiés, notamment, aux infrastructures routières et de l'eau, et se stabilise à quelque 2 G\$ par année. Il s'agit d'un niveau d'investissements optimal qui permettra à la Ville de Montréal de maintenir le rythme, tout en tenant compte des réalités du secteur de la construction.

Les résultats sont d'ailleurs au rendez-vous, comme le démontre le dernier bilan de l'état des routes de Montréal, qui note que 41 % des chaussées sont « en excellent ou en bon état », un chiffre qui atteignait à peine 20 % en 2015.

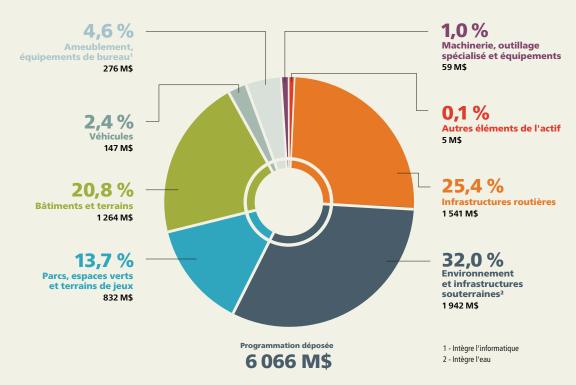
En passant de 1,2 G\$, en 2014, à 2 G\$, en 2020, l'augmentation du PTI, particulièrement liée aux infrastructures routières et de l'eau, a permis d'entamer le rattrapage nécessaire, mais en entraînant son lot de défis, autant pour la Ville de Montréal que la population. Cela s'illustre notamment par les nombreuses entraves routières causées par les chantiers, avec lesquelles les usagers de la route doivent composer. De plus, tout comme le milieu de la construction, la Ville de Montréal se préoccupe de la pénurie de main-d'œuvre et d'une probable surchauffe du marché liée au nombre très important de projets dans la région métropolitaine, pouvant entraîner une hausse importante des prix.

Cela a incité la Ville de Montréal à prioriser davantage ses projets afin de tirer le maximum de chacun de ses chantiers. Au cours des trois prochaines années, les quelque 6 G\$ d'investissements prévus au PTI serviront principalement à poursuivre la mise à niveau de nos infrastructures de l'eau, à renforcer le réseau routier principal et à améliorer les équipements municipaux mis au service des citoyennes et des citoyens.

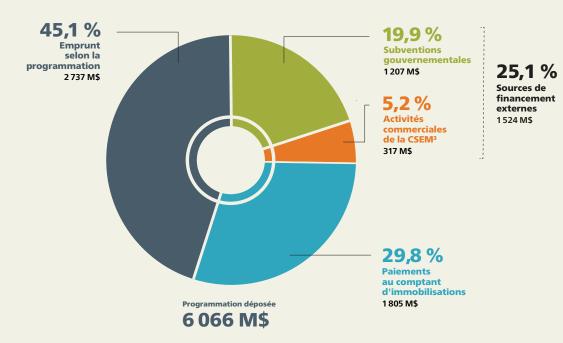
En stabilisant son PTI, la Ville de Montréal s'assure de gérer de façon responsable son niveau d'endettement tout en continuant d'offrir aux Montréalaises et aux Montréalais une ville à la hauteur de leurs ambitions et de leurs attentes.

Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022

Investissements par catégories d'actifs

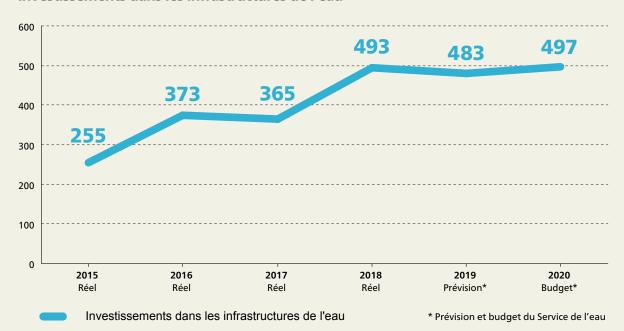


Modes de financement



Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022

Investissements dans les infrastructures de l'eau



Répartition des investissements pour les infrastructures de l'eau

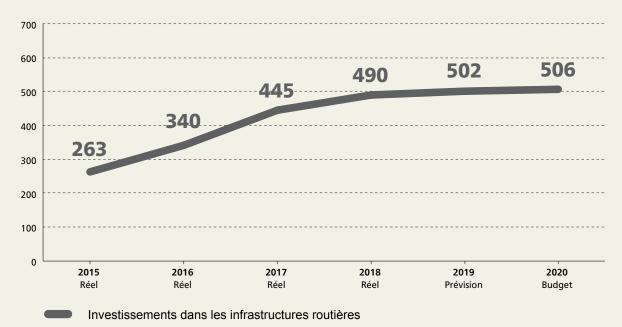
En 2020, le Service de l'eau prévoit poursuivre son programme de renouvellement de conduites en y investissant près de 314,6 M\$. L'année 2020 marquera également la mise en service du réservoir Rosemont, ce qui permettra de démarrer les travaux de réfection du réservoir McTavish, vieux de 87 ans. Il s'agit d'un projet d'envergure et névralgique pour l'alimentation en eau potable de 1,2 million de citoyennes et de citoyens. Toujours à des fins de sécurisation de l'approvisionnement, 20 M\$ provenant du programme de renouvellement de conduites seront investis pour reconstruire une conduite de 2 mètres de diamètre alimentant le réservoir McTavish. Le Service de l'eau poursuivra également l'optimisation et la mise aux normes des usines de traitement d'eau potable et de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte.

En ce qui concerne les entrées de service en plomb, la Ville de Montréal accélérera la mise en œuvre de son programme de remplacement afin de répondre aux recommandations émises par Santé Canada. Au total, 557 M\$ sont prévus sur 10 ans pour la mise en œuvre du programme. Rappelons que le plomb a été utilisé jusqu'à la fin des années 1960 un peu partout en Amérique du Nord pour fabriquer les entrées de service et que les bâtiments de 8 logements ou moins construits avant 1970 peuvent être reliés par une telle installation. Par conséquent, la réalisation d'analyses d'eau dans toutes les résidences ciblées sera intensifiée au cours des 3 prochaines années. La Ville de Montréal s'est engagée à distribuer des pichets filtrants à la suite de la confirmation de la présence d'entrées de service en plomb et à procéder à leur remplacement complet (parties publiques et parties privées) à compter de 2021.

Enfin, le Service de l'eau amorcera plusieurs études préliminaires relatives aux projets d'immobilisations à venir, notamment quant à la mise en œuvre d'un plan directeur de drainage, à l'amélioration de l'état des actifs de l'eau et au remplacement des incinérateurs de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte.

Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022

Investissements dans les infrastructures routières



Répartition des investissements pour les infrastructures routières

Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) contribuera à minimiser les impacts du projet de démolition de l'ancien pont Champlain sur la population, un chantier majeur devant débuter au printemps 2020. Il accompagnera aussi bon nombre de partenaires dans le cadre de grands projets qui ont des incidences sur les infrastructures routières et souterraines de la Ville de Montréal, notamment le tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, une opération à elle seule de 2,9 M\$\frac{15}{2}.

La programmation des travaux qui seront réalisés par le SIRR en 2020 est d'environ 467 M\$¹⁶. L'argent prévu servira, entre autres, à :

- Effectuer les travaux prévus aux programmes de remplacement des entrées de service en plomb ainsi que pour de nouvelles mesures évolutives d'aménagement de la rue.
- Améliorer l'encadrement des services techniques externes, notamment par la nouvelle Escouade chantier.
- Maintenir les efforts de protection des actifs municipaux lors d'interventions.

Divers projets seront réalisés, notamment :

- Le remplacement du pont Jacques-Bizard, pour lequel le montant passe à 18,2 M\$ au PTI 2020-2022, comparativement à 10 M\$ en 2019-2021.
- La réfection de l'avenue des Pins, un projet très attendu qui se réalisera en 2 phases et dont le coût de la première s'élève à 32,6 M\$ (entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc).
- En lien avec le Complexe Turcot (84,0 M\$): aménagement d'espaces verts et publics (38 hectares); plantation de 9 000 arbres; travaux d'aménagement du pôle Gadbois et de la rue Notre-Dame.

^{15 - 2,0} M\$ en 2020 et 0,9 M\$ en 2021 sont prévus au PTI seulement pour le tunnel.

^{16 -} Cette somme représente la valeur des travaux qui sont réalisés par le Service des infrastructures du réseau routier en tant qu'exécutant pour d'autres unités de la Ville de Montréal, principalement le Service de l'urbanisme et de la mobilité et le Service de l'eau.

Arrondissements

Pour embellir, améliorer et rendre les milieux de vie plus résilients, les arrondissements poursuivront leurs actions vouées à la lutte contre les changements climatiques et les îlots de chaleur, notamment par la plantation d'arbres et de vivaces. De nombreux projets d'aménagement et de bonification d'espaces publics (parcs, aires de jeux, etc.) sont prévus à leur programmation respective. Plusieurs de ces espaces seront repensés pour favoriser la cohabitation et la mobilité active.

Les arrondissements procéderont également à de nombreux travaux de réfection d'artères et de rues résidentielles. Ils incorporeront dans ces chantiers des éléments voués à rendre la ville plus accessible, sécuritaire et verte par la mise en place de traverses de piétons adaptées, de mesures d'apaisement de la circulation et de saillies végétalisées, notamment.

Ils collaboreront aussi avec la Ville centre dans des projets visant à rendre les bâtiments municipaux et les infrastructures toujours plus écoénergétiques et moins polluants par leur mise aux normes et leur développement.

Pour soutenir et favoriser la vitalité des artères commerciales, plusieurs arrondissements développeront des programmations visant leur animation, leur embellissement et leur propreté. En matière d'habitation, les arrondissements continueront de poser des actions en lien avec la salubrité des logements, et ce, en concertation avec le Service de l'habitation.

Les services de proximité offerts à la population continueront d'être au cœur des préoccupations : la bonification constante des opérations de déneigement et de déglaçage, l'accélération du traitement des permis, le déploiement d'activités répondant aux besoins, aux attentes et aux valeurs des citoyennes et des citoyens ne sont que des exemples d'actions sur lesquelles les arrondissements continueront de concentrer des efforts.

25 M\$ pour la sécurité aux abords des écoles

Dans le cadre de l'approche Vision Zéro, un montant de 25 M\$ est octroyé pour un appel de projets auprès des arrondissements afin de financer des aménagements permanents dans les zones scolaires.

Arrondissements

Le tableau qui suit expose certaines données relatives aux 19 arrondissements qui composent la Ville de Montréal, incluant leur budget de fonctionnement 2020 et leur PTI 2020-2022.

Arrondissement	Population (habitants)	Superficie	Valeur moyenne propriété unifami- liale	Valeur moyenne propriété appar- tement- condo	Budget de fonction- nement 2020	Budget PTI 2020-2022	Effectif années- personnes
Ahuntsic-Cartierville	137 259	24,2 km²	588 100 \$	262 300 \$	57,2 M\$	21,3 M\$	425,2
Anjou	44 800	13,7 km ²	426 100 \$	243 800 \$	27,6 M\$	17,0 M\$	214,2
CDN-NDG	172 118	21,4 km²	802 700 \$	400 600 \$	68,2 M\$	20,5 M\$	496,7
Lachine	45 743	17,7 km²	444 900 \$	253 600 \$	31,6 M\$	11,0 M\$	241,2
LaSalle	79 883	16,3 km²	490 000 \$	290 300 \$	40,5 M\$	17,7 M\$	267,8
IBSG	19 114	23,6 km²	489 000 \$	240 100 \$	10,8 M\$	8,8 M\$	113,4
MHM	140 411	25,4 km²	390 300 \$	248 600 \$	66 M\$	26,7 M\$	552,0
Montréal-Nord	85 754	11,1 km²	329 900 \$	234 300 \$	42,9 M\$	20,4 M\$	369,7
Outremont	25 067	3,9 km²	1 595 500 \$	542 500 \$	14,9 M\$	7,7 M\$	116,3
Pierrefonds-Roxboro	71 232	27,1 km²	413 000 \$	237 500 \$	32,2 M\$	17,4 M\$	260,1
PMR	105 971	8,1 km ²	861 800 \$	406 800 \$	54,9 M\$	17,1 M\$	439,6
RDP-PAT	110 993	42,3 km²	341 500 \$	189 000 \$	60,2 M\$	44,6 M\$	422,1
Rosemont–La Petite-Patrie	144 164	15,9 km²	610 900 \$	336 300 \$	60,9 M\$	26,5 M\$	669,6
Saint-Laurent	102 684	42,8 km²	640 900 \$	312 100 \$	72,4 M\$	32,8 M\$	573,7
Saint-Léonard	80 811	13,5 km²	531 700 \$	279 200 \$	36,6 M\$	19,0 M\$	240,0
Sud-Ouest	81 465	15,7 km2	528 300\$	377 700\$	55,6 M\$	19,4 M\$	414,4
Verdun	71 225	9,7 km²	803 600 \$	418 300 \$	36,6 M\$	12,3 M\$	313,2
Ville-Marie	92 686	16,5 km²	1 137 500 \$	491 900 \$	96 M\$	42,6 M\$	586,6
VSMPE	145 986	16,5 km²	428 400 \$	311 700 \$	59,5 M\$	25,8 M\$	427,1

Gérer le niveau d'endettement intelligemment et efficacement

Le budget de fonctionnement d'une municipalité a l'obligation d'être équilibré, dans la mesure où les dépenses sont équivalentes aux revenus anticipés. Les dépenses d'un budget de fonctionnement visent essentiellement à rendre et à maintenir les services offerts à la population. À l'inverse, un programme triennal d'immobilisations permet à une ville de faire du développement et du maintien d'actifs dans les secteurs les plus prioritaires en empruntant les sommes nécessaires pour y parvenir. Toutefois, la Ville de Montréal s'est fixé des règles d'emprunt dont le respect est essentiel pour une question d'équité intergénérationnelle.

Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

En 2020, la Ville de Montréal attribuera 1 013,6 M\$ au coût du service de la dette brute.

Paiement au comptant des immobilisations

Le paiement au comptant des immobilisations est le moyen utilisé par la Ville de Montréal pour payer des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions affectées en vertu de la politique de gestion de la dette. La stratégie permise par la politique vise le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Le total des affectations pour le paiement au comptant des immobilisations s'élève à 652,1 M\$ au budget de fonctionnement de 2020, soit 190 M\$ de plus qu'au budget de 2019. Plus la Ville de Montréal paie rapidement ses immobilisations, moins elle paie de frais d'intérêts.

Publié par la Ville de Montréal Service des finances

ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal 4° trimestre 2019 Bibliothèque et Archives nationales du Québec Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1733-2 Faits saillants Budget de fonctionnement 2020 Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 Document imprimé, Français

978-2-7647-1734-9 Faits saillants Budget de fonctionnement 2020 Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 PDF, Français

Design graphique: Ville de Montréal Service de l'expérience citoyenne et des communications 24394 (11-19)

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé sur du papier recyclé.









ville.montreal.qc.ca/finances